

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FÉVRIER 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/03/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 18/02/2019.

Le maire,

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, Maire**.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, Mme BERTRAND BIEGEL, M. PFEIFFER, Mme SCHMITT, M. HUBERTY, M. SORDEL, Mme MILLOT HUMBERT, Mme CHAUCHARD, M. DURAND, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme FLOQUET, Mme DIDRAT SŒUR, M. BOILLON, M. VOINSON, M. LEMINEUR, Mme NOSLIER, Mme SCHOTT, Mme MACHADO BESSON et M. BRENDLIN.

Étaient absents excusés : Mme WERBICKI, M. QUQUE, M. LAPORTE, Mme COURTIN et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme COURTIN à Mme MILLOT HUMBERT,
M. QUQUE à M. SORDEL,
Mme WERBICKI à Mme BERTRAND BIEGEL,
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme CHEVREUX.

Un scrutin a eu lieu, M. PFEIFFER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Concession d'Aménagement avec la Société Publique Locale d'Aménagement et
d'Équipement du Bassin de Pompey pour le site « Les Ferrières »**

Pour rappel, l'aménagement du site des Nevaux, maintenant dénommé « Les Ferrières » (sous réserve de la validation du conseil municipal), fait l'objet de nombreuses études depuis les années 2000 où des acquisitions à l'amiable ont débuté et divers projets d'aménagement ont été envisagés.

La première convention avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) a été signée le 22/07/2008, une déclaration d'Utilité Publique a été publiée le 24 octobre 2011 par la Préfecture. Dans l'optique de reprendre les études et de proroger la DUP, la commune a mandaté en janvier 2016 la SPL. Les études ont été relancées en mai 2016 et abouti à une prorogation de 5 ans, soit jusqu'en novembre 2021.

Il est donc maintenant nécessaire de passer à la phase opérationnelle.

Suite à la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019 validant l'intention de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPL) et d'Équipement du Bassin de Pompey la concession d'Aménagement de la zone « Les Ferrières », il convient à présent de valider la concession d'aménagement jointe à la présente délibération.

Cette concession permet de concéder l'opération « les Ferrières » à la SPL afin d'en permettre l'aménagement conformément aux dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

La SPL aura pour mission d'une manière générale d'assurer l'ensemble des études, les tâches de gestion et la coordination indispensables pour la bonne fin de l'opération, et assurer en tout temps une complète information de la Collectivité sur les conditions de déroulement de l'opération.



Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la concession d'aménagement « Les Ferrières »
- Autorise le Maire à signer la concession d'aménagement et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution

Délibération adoptée par 22 voix pour et 4 voix contre (Mme NOSLIER, Mme FLOQUET, Mme DIDRAT SŒUR et M. PAULY)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Denis MACHADO